



Une autre vie s'invente ici

MAIRIE DE
09 SEP. 2025
RIBEAUVILLE

2025-0084-AA

Référent technique : Sabrina Philipps
Objet : Avis du PNRBV sur le projet de modification n°9 du PLU de RIBEAUVILLE

Monsieur Jean-Louis CHRIST
Maire de Ribeauvillé
2 place de l'Hôtel de Ville
BP50037
68152 RIBEAUVILLE Cedex

Munster, le 21 août 2025

Monsieur Maire,

Par courrier du 23 juin 2025, le Parc Naturel Régional a été destinataire du projet de modification n°9 du PLU de RIBEAUVILLE. Votre projet a été étudié par nos soins et nous formulons l'avis suivant.

Votre projet de modification consiste à faire évoluer le zonage au droit d'une friche économique pour y admettre des constructions à destination d'habitat. La modification fera passer le site de la zone UE (économique) à la zone UBf (mixte à dominante d'habitat). Le projet permettra la valorisation d'une emprise déjà artificialisée et d'avoir un impact nul au niveau de la consommation d'espace agricole et naturel.

La commune a fait le choix de préciser les principes d'aménagement à appliquer pour mieux encadrer le projet. La Parc salue ce choix d'autant plus que l'OAP fixe de nombreux objectifs d'intégration paysagère tant pour les espaces libres que pour les franges du site.

Deux d'entre-elles ont retenues notre attention :

- *« Prévoir des espaces arborés, formant un écran entre les nouvelles constructions et le vignoble en périphérie. Intégrer également dans ces franges urbaines, l'obligation de prévoir des installations spécifiques (murets de pierres sèches, gabions ...) destinées à être colonisées par la petite faune locale et à faciliter leur déplacement.*
- *Prévoir la réalisation de haies entre le périmètre de stationnement projeté et les parties bâties au nord du site. »*

L'OAP pourrait préciser les essences à utiliser, la composition et les modalités d'implantations à préférer pour une plus grande qualité écologique et paysagère de l'opération. Le Parc invite la commune à s'inspirer du guide de bonnes pratiques disponibles sur notre site internet : https://www.parc-ballons-vosges.fr/wp-content/uploads/2015/05/guide_vegetaux_tome2.pdf

Il serait également opportun d'exiger la perméabilité de la clôture à la petite faune en surélevant la clôture d'une trentaine de centimètres ou d'utiliser une clôture de pâture avec plus de transparence.

Parc naturel régional des Ballons des Vosges • 1 rue du Couvent • 68140 Munster
03 89 77 90 20 • www.parc-ballons-vosges.fr

Alpilles, Ardennes, Armoiries, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme, Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine Normande, Brene, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs-Hortloger, Forêt d'Orient, Gâlnais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bassin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Mont-Ventoux, Monts d'Ardeche, Morvan, Marbennaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise - Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vallée de la Rance - Côte d'Emme/Aude, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord



Parc
naturel
régional
des Ballons
des Vosges

Une autre vie s'invente ici

L'OAP renvoie aux mesures compensatoires de l'évaluation environnementale, ce qui est positif car elles deviennent ainsi opposables aux tiers. Le Parc invite la **commune à reporter toutes les mesures de compensations citées par l'évaluation environnementale pour plus de précision** (période de travaux et de défrichage la moins impactante (entre le 30 septembre et le 15 mars) et rappeler les dispositions spécifiques aux clôtures.

Enfin, il serait judicieux de **permettre une implantation du nichoir pour le faucon crécerelle dans un contexte identique ou proche de celui inventorié** pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle (en frange d'opération au contact des vignes).

Considérant cette analyse, je vous informe que le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges émet un avis favorable au projet de modification n°9 du PLU de Ribeauvillé, assorti des recommandations détaillées plus haut.

Mon équipe et nous-même restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Bien
cordialement

Le Président

Laurent SEGUIN

Parc naturel régional des Ballons des Vosges • 1 rue du Couvent • 68140 Munster
03 89 77 90 20 • www.parc-ballons-vosges.fr

Alpilles, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs-Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Mont-Ventoux, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise- Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Sainte Baume, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord